

INE



CGT Services Publics
de l'Hérault

CGT

Le mag
contact@cgt.territoireaux34.fr

FONCTION PUBLIQUE: URGENCE SALAIRES!

◆ Désindexation du point d'indice sur l'inflation

Depuis 2000, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser. La valeur du point d'indice si elle avait suivi l'inflation, ne serait pas à 4.9228€ mais atteindrait 6.36€ en janvier 2024.

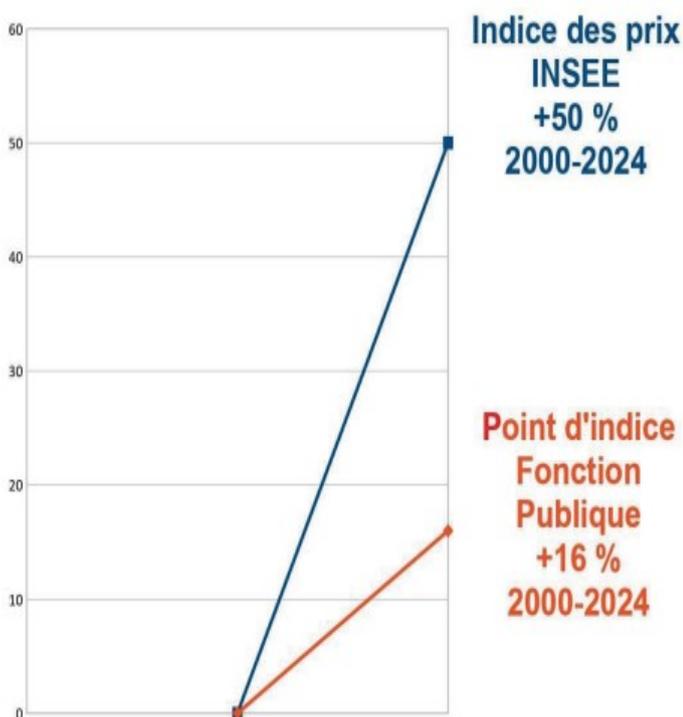
agents. Les fonctionnaires en 2000 avaient un pouvoir d'achat supérieur à ceux de 2024.

Demander l'indexation du point d'indice n'est même pas une revendication d'augmentation réelle des salaires : il s'agit juste de maintenir le pouvoir d'achat des agents à l'identique.

Nous montrons en page 2 des exemples des traitements que percevraient les agents en catégorie C en échelons de fin grade (soit les plus hauts traitements de chaque échelle) si le point d'indice avait suivi l'inflation.

Nous nous focalisons sur les agents en catégorie C parce qu'ils représentent 75% de la Fonction Publique Territoriale, mais les cadres en catégorie B et A sont tout aussi injustement impactés par les pertes de salaires.

**Tout augmente
sauf les salaires
Ça suffit !**



Cette absence d'indexation du point d'indice sur l'inflation conduit de fait à la paupérisation des

Perte de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire depuis le 1^{er} janvier 2000

Janvier 2024	Valeur mensuelle du point d'indice	Echelle C 1	Echelle C 2	Echelle 3
Indice majoré de fin de grade		387	425	478
Traitement indiciaire brut	4.9228€	1 905.12€	2 092.18€	2 353.09
Traitement indiciaire brut S'il avait suivi l'inflation	6.36€	2 461.32€	2 703€	3 040.08
Perte mensuelle		-556.20€	-610.82	-686.99

Echelle C 1 Adj. administratif, Adj. technique, Adj. patrimoine, Adj. animation, Agent social.

Echelle C 2 Adj. administratif ppal 2^{ème} cl, Adj. technique ppal 2^{ème} cl, Adj. animation ppal 2^{ème} cl, Adj. patrimoine ppal 2^{ème} cl, Agent social ppal 2^{ème} cl, ATSEM ppal 2^{ème} cl, Auxiliaire soins ppal 2^{ème} cl, Garde champêtre-chef.

Echelle C 3 Adj. administratif ppal 1^{ère} cl, Adj. technique ppal 1^{ère} cl, Adj. animation ppal 1^{ère} cl, Adj. patrimoine ppal 1^{ère} cl, Agent social ppal 1^{ère} cl, ATSEM ppal 1^{ère} cl, Auxiliaire soins ppal 1^{ère} cl, Garde champêtre ppal

◆ Tassement des grilles indiciaires

2024	ECHELLE C 1			ECHELLE C 2			ECHELLE C 3		
Echelon	IM	Durée	Traitement	IM	Durée	Traitement	IM	Durée	Traitement
1	366	1 an	1 801.74€	367	1 an	1 806.66€	373	1 an	1 836.20€
2	367	1 an	1 806.66€	369	1 an	1 816.51€	375	1 an	1 846.04€
3	368	1 an	1 811.58€	370	1 an	1 821.43€	376	2 ans	1 850.97€
4	369	1 an	1 816.51€	373	1 an	1 836.20€	385	2 ans	1 895.27€
5	370	1 an	1 821.43€	374	1 an	1 841.12€	398	2 ans	1 959.27€
6	371	1 an	1 826.35€	376	1 an	1 850.97€	408	2 ans	2 008.50€
7	372	3 ans	1 831.28€	377	2 ans	1 855.89€	420	3 ans	2 067.57€
8	373	3 ans	1 836.20€	385	2 ans	1 895.27€	435	3 ans	2 141.41€
9	376	3 ans	1 850.97€	397	3 ans	1 954.35€	455	3 ans	2 239.87€
10	377	4 ans	1 855.89€	409	3 ans	2 013.42€	478		2 353.09€
11	387		1 905.12€	417	4 ans	2 052.80€			
12				425		2 092.18€			

Nos grilles indiciaires ne permettent pas un déroulement de carrière ni une reconnaissance de nos compétences.

En C1, La carrière débute au SMIC.

Et en 19 ans de carrière en C1, en gravissant pas moins de 11 échelons, on aura gagné 103€ brut de plus, avec de nombreux échelons autour de 5€ brut seulement ! Le gouvernement n'a pas honte de parler de l'évolution de la carrière des fonctionnaires avec des grilles aussi indignes, aussi méprisantes...

Et si au cours de votre carrière, vous avez la chance de bénéficier d'un avancement de grade à l'échelle C2 ou C3, octroi à la discrétion de l'employeur, le déroulement de carrière n'est pas non plus mirobolant.

En 20 ans de carrière en C2, après avoir gravi péniblement 12 échelons, on aura gagné 285€ brut de plus !

Et 19 années de carrière en C3 seront récompensées par 516€ brut de plus !

D'où vient le tassement des grilles ?

La désindexation du point d'indice sur l'inflation a amené les gouvernements à réajuster les 1^{er} échelons des grilles qui se trouvaient sous le SMIC - ce dernier étant indexé sur l'inflation, il augmente parfois plusieurs fois par an. Ces réajustements à la marge se faisant sans revalorisation de l'ensemble de la grille, les traite-

ments des premiers échelons ont donc augmenté sans que ceux aux échelons suivants progressent : cette absence de mobilité des grilles a réduit de fait leur amplitude.

Après 20 ans de désindexation, les grilles sont devenues sans envergure. Une refonte des grilles est donc nécessaire, en complément de l'indexation du point d'indice sur l'inflation.



FOUTAGE DE GUEULE

Il paraît qu'il n'y a pas d'argent magique... Pourtant les parlementaires ont su trouver de l'argent public. Pour eux-mêmes. Le 24 janvier 2024, les députés se sont votés l'augmentation de 300€ de leur avance de frais de mandat, qui est passée de 5 645€/mois à 5 950€/mois (+5.4%), pour « répondre à la hausse des prix auxquels sont confrontés les députés dans l'exercice de leur mandat » (communiqué de l'assemblée nationale). Le 16 novembre 2023 déjà, leurs collègues sénateurs avaient voté, toujours pour eux-mêmes, l'augmentation de leur enveloppe de frais de mandat de 700€, cette dernière passant de 5 900€/mois à 6 600€/mois (+12 %), pour « tenir compte des conséquences du contexte inflationniste » (compte rendu du sénat).

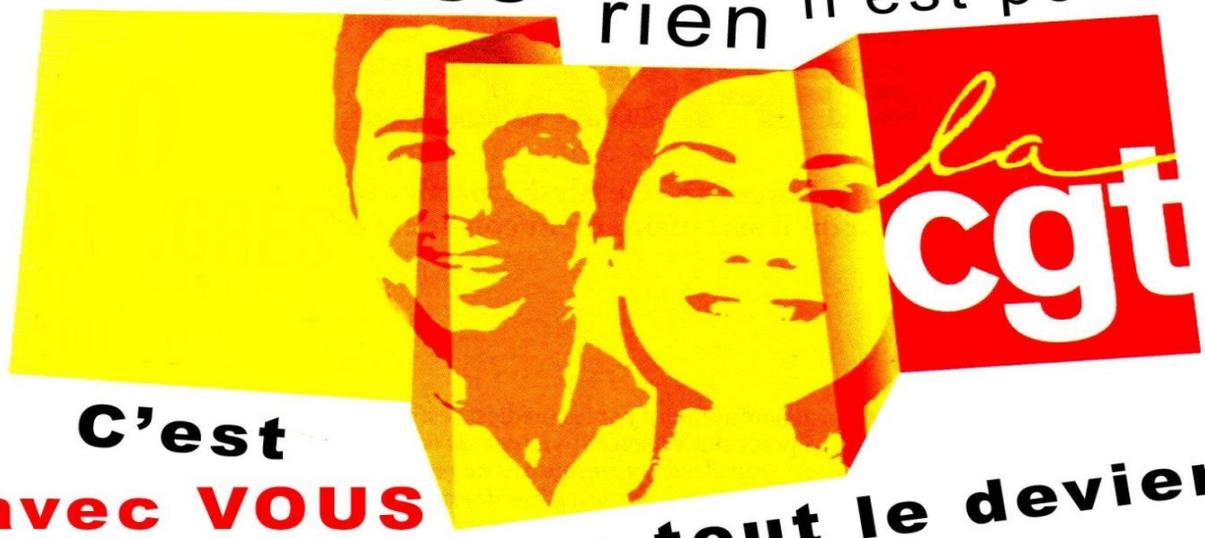
Nos élus de la nation ont donc bien vu que l'inflation existe. Mais quand elle touche les plus pauvres, notre gouvernement ne voit pas le problème : il est vrai qu'il est composé pour moitié de millionnaires... Notre pouvoir d'achat déjà en berne va encore régresser suite aux dernières annonces : la hausse de 10% de la facture d'électricité en février 2024, le doublement de la franchise médicale en mars 2024 (sur les boîtes de médicaments, consultations et actes). Et l'année ne fait que commencer...

**Le 19 mars, exprimons tous ensemble notre colère.
La CGT appelle à manifester
place Albert 1er à Montpellier à 14H
pour obtenir l'augmentation des salaires
et des pensions.
Pour la justice et la dignité.**

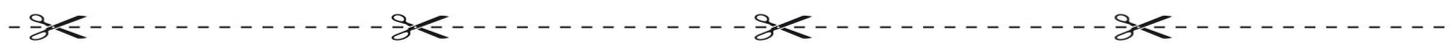
**Tout augmente
sauf les salaires
Ça suffit !**

**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**

Sans VOUS rien n'est possible



C'est avec VOUS que tout le devient !



Intéressé-e par une adhésion à la CGT ?

Je, soussigné-e,
Nom:.....Prénom :
Né-e le:.....
Grade :
Collectivité :
Adresse personnelle :
.....
Tél :Courriel :

*souhaite adhérer au syndicat CGT
Cotisation mensuelle : 1% du salaire mensuel sans les primes
(ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%)*

Date:

Signature:

Retournez ce talon à :
Jérôme Vidal, contatc@cgt.territoριαux34.fr, 06 87 04 03 33

Ne dites plus :
**QUE FAIT
LA CGT ?**

Faites-la !

J'adhère ↓